

GRAVIÈRES DE BASSE-ARIÈGE

Nappe phréatique et des terres agricoles en danger

*Depuis une vingtaine d'année,
l'extraction de graviers sur la basse Ariège
a pris des proportions industrielles, et dépasse
de très loin les besoins du département en matériaux,
au détriment de ce qui est considéré comme les meilleures terres agricoles,
mais surtout d'une des plus importantes nappes phréatiques de la région.*

Les prélèvements de granulats provoquent une mise à l'air libre de la nappe phréatique, et accélèrent l'évaporation.

© PHILIPPE SERPAULT



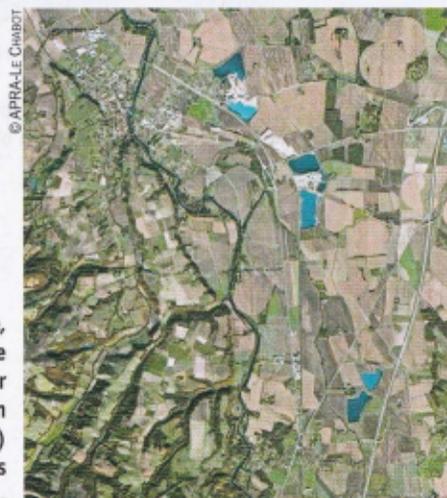
Jusqu'à la fin du siècle dernier, l'extraction des granulats en basse Ariège était restée artisanale, avec une production à hauteur d'un million de tonnes de granulats par an. Cela couvrait les besoins du département ainsi que des environs immédiats. « *Le granulat est un matériau facile à extraire et il ne coûte pas cher en production* », souligne Henri Delrieu, porte-parole de l'APRA (Association pour la Protection des Rivières Ariégeoises)-le Chabot. Le département comptait quelques carrières locales sur Saverdun, la moyenne de l'implantation se situait aux alentours de 25 à 30 hectares, les gravières se développaient en fonction des besoins. Au début des années 2000, les premières entreprises importantes sont venues prospecter, 170 hectares de terres ont été acquis sur la commune de Saverdun : « *La prospection et la thésaurisation des terrains a été relancée avec une concurrence entre grands groupes de carrières* », relate Henri Delrieu ; la production est ainsi devenue industrielle. La pression foncière provoquée par cette spéculation a fait monter le coût des terres agricoles sur la basse Ariège. Il s'est avéré beaucoup plus rentable pour un agriculteur, qui prend sa



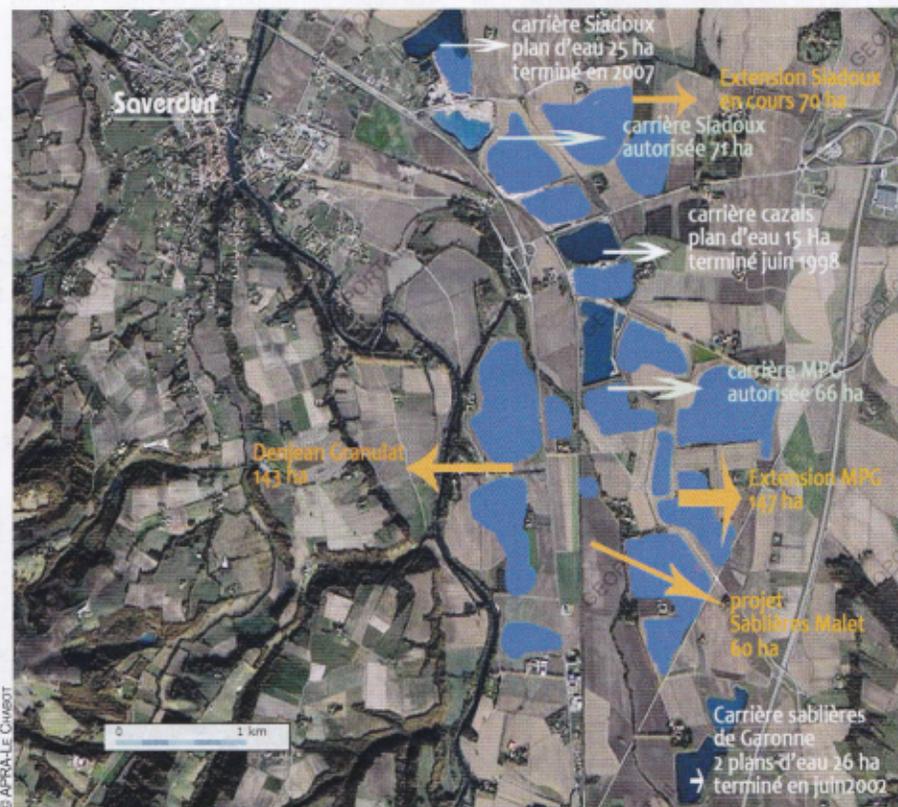
Les déchets du BTP sont stockés au bord de la nappe affleurante, avant d'être enfouis dans celle-ci.

retraite, de vendre à un carrier, ou de signer un contrat de forçage, que de céder son exploitation à un jeune agriculteur. Aujourd'hui, les carrières se partagent mille hectares sur la basse Ariège sur des terres

Si l'exploitation va à son terme, la situation actuelle de la Basse-Ariège (ci-contre en 2009) pourrait ressembler en fin d'exploitation des gravières autorisées (2040) à la région des grands lacs (ci-dessous).



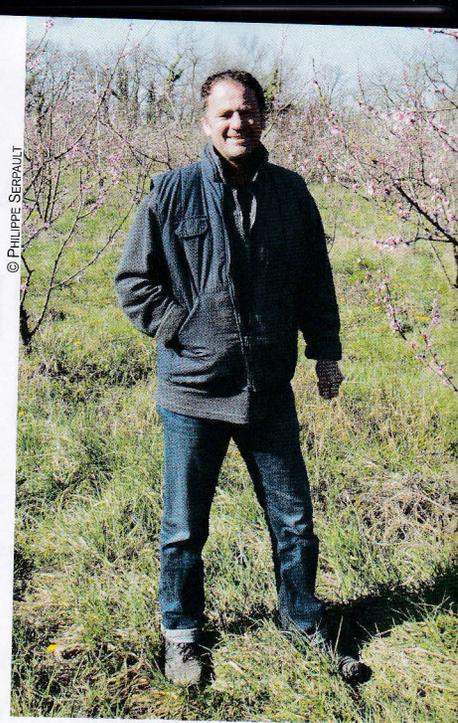
Une allée de cyprès qui commence à souffrir du manque d'eau en raison de la baisse du niveau de la nappe, mais aussi de la forte teneur en aluminium due aux premiers enfouissements.





Des terres irriguées vont bientôt disparaître sous la pression des carrières.

Selon Jean Suau, la responsabilité de cette situation incombe d'abord à ceux qui ont donné l'autorisation d'ouvrir des gravières.



© PHILIPPE SERPAULT

à haute valeur agricole, équipées en irrigation via des fonds publics. Les besoins dans le département demeurent à un million de tonnes, les autorisations sont de quatre millions de tonnes. Ces carrières se situent essentiellement en bordure de rivière, afin d'extraire des matériaux issus de la dernière glaciation : « Nous sommes sur le support et le substrat de la grande nappe alluviale de l'Hers et de l'Ariège, qui est une des plus grandes nappes de la Région, classée comme objectif prioritaire de retour à la qualité pour la consommation humaine à venir », explique Henri Delrieu qui s'alarme de la

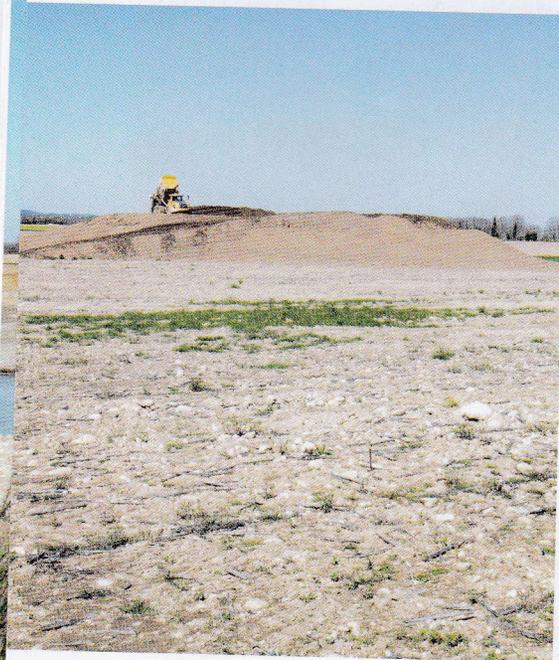
situation : « Nous assistons à un bouleversement économique, géologique et environnemental du secteur de la basse Ariège. »

LE SYNDROME DE LA POULE AUX ŒUFS D'OR

Le matériau qui intéresse les carrières est situé au sein de la couche inférieure immergée dans l'eau et lessivée en permanence. « La nappe phréatique est un trésor qui nous a été légué par les glaciers du Secondaire, elle est constituée de ces granulats, le fait de les extraire, détruit la nappe, car c'est sa constitution même » ; Jean Suau, arboriculteur à Montaut, s'interroge sur ces autorisations qui ont été données et qualifie de : « Totalement inconséquentes, il n'y a pas besoin d'experts pour se rendre compte de la destruction, il suffit d'aller sur les lieux. » À la suite du Schéma Départemental des Carrières, un moratoire, sur l'ouverture de nouvelles gravières, a été obtenu jusqu'en 2023, après quoi la gestion incombera à la Région. Mais pour que des gravières puissent être exploitées, il est nécessaire que cela soit prévu dans le Plan Local d'Urbanisme, en conséquence, qu'il y ait l'aval du conseil municipal de la commune concernée. Les communes limitrophes étant appelées à se prononcer, seule la commune de Calmont (Haute-Garonne) fait de la résis-

tance en soutenant le combat de l'APROVA (Association de Protection de la Vallée de l'Ariège et de sa nappe phréatique). La commune de Villeneuve du Paréage semble réagir dans le même sens, mais aucune décision officielle n'est encore prise. « Les collectivités n'ont même plus d'intérêt à ouvrir des carrières », Jean-Louis Bertrand, président de l'APROVA, s'appuie sur les rentrées fiscales de la ville de Saverdun, dont la Cotisation sur la Valeur Ajoutée acquittée par les carrières n'excède pas huit mille euros par an. « Quand bien même cela rapporterait à la commune, c'est sans rapport avec le saccage effectué », se désole François Henry, arboriculteur à Villeneuve du Paréage ; son verger se situe sept kilomètres à vol d'oiseau en amont des carrières, et il a vu se désamorcer deux de ses puits : « Après trois années bien pluvieuses et deux années de sécheresse, le niveau s'était abaissé plus vite qu'auparavant. » Sur la même commune, Franck Camaréna, également arboriculteur, a constaté une baisse du niveau de la nappe : « En 2017, il a fait chaud et l'on avait besoin d'irriguer les arbres, surtout au mois d'avril au moment de la floraison et jusqu'à la récolte ; quand on fait des programmations par secteur et que l'on n'arrive pas au bout de la programmation car la pompe se désamorce, cela pose des questions. »

Ces arboriculteurs, comme tous les agriculteurs irrigués de la basse Ariège, se sentent plutôt impuissants face à l'influence exercée par les carrières, désormais organisés en mul-



© PHILIPPE SERPAULT

Le premier horizon constitue les merlons, et sera remis en place après enfouissement des déchets du BTP.



Des agriculteurs sont encerclés par les carrières et voient leurs terrains s'assécher.

tionales. « Des agriculteurs voient dans les contrats de forage l'occasion de toucher le pactole, mais ne mesurent pas les conséquences », regrette François Henry qui digère mal la passivité de la Chambre d'agriculture sur le sujet : « On prend notre bâton de pèlerin pour aller voir les conseils municipaux, mais on y trouve des agriculteurs qui ont signé un sous-seing privé avec les carrières. » De son côté, Jean Suau taxe les représentants de la profession d'incompétence : « La Chambre d'agriculture a donné son autorisation sous réserve de respecter la nappe phréatique, cela signifie qu'ils ne savent pas de quoi est composée la nappe phréatique, puisque les granulats composent la nappe phréatique, cette décision est complètement schizophrène. » Ces prélèvements provoquent un bouleversement du milieu, comme l'indique Henri Delrieu : « Quand on sort un mètre cube de matériaux, huit cents litres d'eau occupent la place, le niveau piézométrique de la nappe s'abaisse pour remplir les trous », à tel point que le syndicat d'irrigation a obtenu l'autorisation de prélever l'eau de l'Ariège pour compenser le

niveau de la nappe, ce qui fut le cas en 2012. L'exposition de la nappe sur des centaines d'hectares pourrait donner comme résultat plus de 600 hectares de lacs artificiels, avec un déficit hydrique dû à l'évaporation allant jusqu'à 4 à 6 millions de mètres cubes par an selon le BRGM : « Sur les deux communes de Saverdun et Montaut, l'agriculture aura perdu près de mille hectares de terres », prévient Henri Delrieu. Si, du côté de Saverdun, comme de la Chambre d'agriculture, on observe un silence gêné, le maire de Montaut tente de limiter les dégâts : « Au vu de l'état actuel des choses, il faut préserver ce qui reste de la nappe, et mettre tout le monde autour de la table », Yannick Joussaume a déjà rencontré les différents protagonistes.

LA POUBELLE DU BTP

En plus des dégâts provoqués par l'extraction exponentielle de granulats, il va désormais s'ajouter la problématique de l'enfouissement des déchets du BTP dans les excavations ainsi créées, et que la nappe phréatique s'est empressée d'occuper. Le



Franck Camaréna en appelle à la profession pour préserver les terres fertiles de Basse-Ariège.

recyclage de ces matériaux est un objectif fixé à 70% par l'Union Européenne pour 2020. Si le Schéma Départemental des Carrières avait pour objectif d'arriver à 10%, nous en sommes à 2% sur l'Ariège : « Aujourd'hui, on n'ose même plus nous donner de chiffres », s'insurge Henri Delrieu. Afin d'atteindre l'objectif, la France, avec l'aide des carrières, a décidé que l'enfouissement des matériaux procédait du recyclage, afin de retrouver des terres arables. Le premier horizon est mis de côté sous la forme de merlons, avant l'extraction proprement dite ; après le comblement des carrières, la terre est remise en place : « Tous les terrains reconstitués avec des matériaux offrent une porosité mille fois inférieure que les terrains naturels, provoquant un barrage pour la nappe phréatique », estime Henri Delrieu ; des puits situés en aval n'ont déjà plus d'eau, et le niveau piézométrique de la nappe s'affaisse : « Il y a une transformation de la structure des terrains. » Les déchets sont considérés comme inertes, mais réagissent en présence d'eau, qui plus est, chargée en nitrates, c'est du moins les craintes du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Dans un rapport d'expertise, l'organisme officiel prévient : « Le stockage des déchets, même considérés comme inertes, pose problème lorsqu'il est réalisé directement dans un système aquifère .../... la notion de



Les ruisseaux, et autres galages creusés jadis pour l'irrigation, sont désormais à sec.

déchets inertes est valable uniquement pour un stockage sur ou dans la terre, sans contact direct avec l'eau.» Sur ce rapport qui concerne la Haute-Garonne, le BRGM enfonce le clou : « Les observations faites sur le terrain montrent que le contrôle sur les sites de stockage n'est pas suffisant, et que le tri, qui devrait avoir lieu beaucoup plus en amont, n'est pas effectué. » Une première bande de trois hectares a déjà été comblée par des déchets du BTP. Pour le moment, deux exploitants ont l'autorisation de mettre les déchets du BTP dans la nappe phréatique, et si le Tribunal Administratif a cassé l'autorisation de stockage en surface, aucune mention n'a été faite de l'enfouissement. « On sait que la qualité principale de ces terres est leur caractère filtrant, elles sont extrêmement faciles à travailler; lorsque l'on décaisse la terre végétale, que l'on enlève les graviers et que l'on comble le vide avec des déchets du BTP, on détériore d'une façon radicale le sol », indique Jean Suau qui ajoute : « On peut se demander comment la Chambre d'agriculture a pu accepter la destruction de terres agricoles, hormis pour des intérêts privés entre ceux qui ont vendu leurs terres, et les carrières qui les ont achetées. » Trois points de prélèvements ont été effectués par le Comité Écologique Ariégeois et l'APRA-le Chabot, en amont, sur les gravières, et en aval. Les échantillons ont été envoyés à un laboratoire indépendant de Haute-Garonne, lequel a décelé des contaminations bactériennes, dues aux déchets enfouis non décontaminés, ainsi qu'une pollution à l'aluminium et autres métaux lourds : « Jusqu'à



Henri Delrieu a alerté les conseillers régionaux Guillaume Cros et Kathy Wersinger sur la situation de la nappe phréatique en Basse-Ariège, au moment où la collectivité régionale va s'emparer du dossier des carrières.

600 fois la norme maximale admissible », précise Henri Delrieu. Le porte-parole du Chabot confirme les craintes évoquées plus haut : « On a estimé qu'au terme de trente ans d'activités il y aurait trente à quarante millions de mètres cube de déchets qui seraient enfouis pour retrouver une trentaine d'hectares de terres agricoles, lesquelles auraient une valeur culturelle bien moindre. » Ce constat est partagé par les arboriculteurs, dont les vergers nécessitent une plus grande profondeur de terre que les cultures annuelles : « Quand ils auront tout prélevé les graviers, ils partiront et il nous restera de la mauvaise terre et une nappe phréatique dégradée voire inexistante », redoute Franck Camaréna qui lance un appel à la profession : « Il faudrait commencer par raisonner les agriculteurs afin qu'ils transmettent leurs terres pour l'agriculture plutôt que pour les gravières. » Dans tous les cas, la

structure du sol est changée, même s'il s'agit de déchets de carrière qui sont devenus de la terre compactée, donc moins filtrante. En phase d'élaboration du schéma régional des carrières, qui remplacera les schémas départementaux, les agriculteurs concernés, comme les mouvements de protection de l'environnement, craignent une pression des carriers sur les élus : « L'enfouissement s'avère aujourd'hui plus lucratif que l'extraction, nous ne sommes pas à l'abri d'une pollution accidentelle au milieu de ces déchets, sachant que l'on assiste à une auto-surveillance de la part de l'industriel, c'est une bombe à retardement », estime Henri Delrieu. Tant au niveau du Schéma de Cohérence Territoriale que du Département, les élus semblent faire preuve d'une certaine impuissance. C'est précisément ce que dénonce Jean Suau qui appelle la collectivité à prendre ses responsabilités : « C'est plus facile de faire un procès aux carriers qu'aux élus et à la Chambre d'Agriculture, lesquels sont également responsables, ils ont autorisé le prélèvement des matériaux, la destruction que l'on opère actuellement est éternelle, sauf à attendre une nouvelle glaciation. » Cet arboriculteur de Montaut demande à sanctuariser le plus rapidement possible la nappe phréatique : « Il faut entrer dans des négociations, et prendre ses responsabilités pour arrêter les dégâts au plus vite, cela peut coûter de l'argent public, mais quand on fait une bêtise, il faut l'assumer », rejoignant en cela la position de Yannick Joussaume.

PHILIPPE SERPAULT

Les lacs artificiels se succèdent sur les communes de Saverdun et de Montaut.

